



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce sont les droits des salariés du commerce qui sont soldés

Aujourd'hui, s'ouvrent les soldes dans la plupart des départements en France. Une des périodes les plus intenses pour les salariés du commerce.

Pour des contreparties de plus en plus misérables. Le SMIC à temps partiel, c'est la tendance sociale. Des négociations de branches au point mort sur la question salariale et le niveau de l'entreprise n'en fait rien.

Comme chaque année, c'est aussi la publication des plus grandes fortunes, où l'on retrouve un grand nombre de patrons du Commerce et du Luxe. Les mêmes qui ont bénéficié, par l'intermédiaire de leurs entreprises, du Pacte de Responsabilité, du CICE, des lois MACRON et EL KHOMRI... sans aucune contrepartie et création d'emplois ouvrant des perspectives aux salariés du Commerce.

Plus de 20 ans d'exonérations salariales, par centaines de milliards d'euros, qui auront fragilisé la Sécurité Sociale, donc la santé des plus démunis. Elles auront contribué, entre autres, à multiplier par douze les 10 plus grosses fortunes françaises.

Pour les salariés du commerce, c'est la dérèglementation par le travail du dimanche, en soirée, la modulation du temps de travail, et la modération salariale.

Pour ces raisons, FO COMMERCE invite les salariés à préparer la riposte.

Paris, le 28 juin 2017

Contact :

Christophe LE COMTE - Secrétaire de la Section fédérale du Commerce - 01 48 01 91 33 – 06 68 66 25 24



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière – 54 rue d'Hauteville 75010 PARIS
Téléphone : 01.48.01.91.32 - Fax : 01.48.01.91.98 - Courriel : commerce@fecfo.fr - Web : www.fecfo.fr